

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du lundi 26 août 2019

au vendredi 27 septembre 2019 inclus

## Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Mamoudzou

Par arrêté n° 2019/429/DEAL/SEPR en date du 09 juillet 2019, le Préfet de Mayotte a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 33 jours consécutifs sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Mamoudzou.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Mamoudzou et consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête.

Mme **Raanfati MIRADJI** a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. **Ayoub Abdou** en qualité d'assistant. Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

### **En mairie de Mamoudzou (salle Mariage), siège de l'enquête**

Lundi 26 août 2019 de 9h00 à 12h00

Jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

### **A la Maison du projet de Kaweni Village**

Jeudi 5 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

### **A la Mairie annexe de Passamainty**

Mercredi 11 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute correspondance pourra être adressée à la mairie de Mamoudzou (Hôtel de Ville - rue du Commerce - BP 01 - 97600 MAMOUDZOU), à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel ([pprn.mamoudzou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pprn.mamoudzou@developpement-durable.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte ou le consulter sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Mme Charlotte MUCIG – tél : 02.69.60.92.71 et M. Philippe HIREL – tél : 02.69.64.83.55.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis dans un délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mamoudzou, en préfecture de Mayotte et sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>), pendant un (1) an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).